
Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Conseil des gouverneurs

Cote du document: EB 2024/142/R.14

Point de l'ordre du jour: 3 d) i)

Date: 20 août 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Président établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et approuver le projet d'ordre du jour provisoire, présenté ci-après, de la quarante-huitième session du Conseil des gouverneurs.

Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra en même temps que l'ordre du jour provisoire ci-joint le programme des activités prévues à la session en question.

Questions techniques:

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA

Bureau de la Secrétaire

courriel: c.tenhave@ifad.org

Deirdre Mc Grenra

Cheffe, Gouvernance institutionnelle et relations

avec les États membres

Bureau de la Secrétaire

courriel: igmr@ifad.org

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Conseil des gouverneurs

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'admission en qualité de Membre non originaire (à confirmer)
4. Déclaration du Président du FIDA
5. Rapport sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA
6. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2025, perspectives budgétaires pour 2026-2027, budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2025 et plan indicatif pour 2026-2027 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, et rapports de situation sur l'Initiative PPTe, le SAFP et le MARE
7. Modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA
8. Rapport de situation annuel conjoint sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome
9. Questions diverses

Annotations

1. **Ouverture de la session**
La quarante-huitième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 12 et jeudi 13 février 2025.
2. **Adoption de l'ordre du jour**
L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du FIDA et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document.
3. **Demande d'admission en qualité de Membre non originaire (à confirmer)**
Le Conseil d'administration a examiné la demande d'admission en qualité de Membre présentée par [...]. La recommandation du Conseil d'administration à cet égard ainsi qu'un projet de résolution à ce sujet seront présentés.
4. **Déclaration du Président du FIDA**
Le Président du FIDA prononcera une déclaration devant le Conseil des gouverneurs.
5. **Rapport sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA**
Un rapport sur l'état de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté.
6. **Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2025, perspectives budgétaires pour 2026-2027, budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2025 et plan indicatif pour 2026-2027 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, et rapports de situation sur l'Initiative PPTE, le SAFP et le MARE**
Comme l'a recommandé le Conseil d'administration, les budgets du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2025 seront présentés au Conseil des gouverneurs pour approbation, accompagnés d'un projet de résolution. En outre, le plan indicatif pour 2026-2027 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA et les rapports de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) seront présentés au Conseil des gouverneurs pour information.
7. **Modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA**
Le Conseil des gouverneurs sera invité à approuver la modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA pour permettre l'application de nouvelles politiques, procédures et initiatives.
8. **Rapport de situation annuel conjoint sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome**
Depuis 2016, un rapport de situation conjoint est établi tous les ans et présenté aux organes directeurs respectifs des organismes ayant leur siège à Rome. Le rapport fait chaque année le point sur la manière dont les atouts respectifs de chaque organisme sont exploités dans le cadre de cette collaboration pour obtenir un impact maximal. Il souligne l'importance de la collaboration pour la réalisation des objectifs de développement durable et met en lumière les activités essentielles menées par les équipes sur le terrain et au siège.
9. **Questions diverses**
Sous cette rubrique, le Conseil des gouverneurs examinera toute autre question non inscrite à l'ordre du jour provisoire qui pourrait être proposée par des membres du Conseil des gouverneurs ou par le Secrétariat.